

Tunis 17 mai 2023

## **A l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie Arrêtez l'application de l'article 230 du Code pénal, arrêtez la persécution des personnes trans**

Jusqu'à présent, des centaines de personnes sont traduites devant la justice pour « crime d'homosexualité » et jusqu'à présent des jugements privés de liberté sont prononcés à leur encontre ; des jugements qui brisent des vies... en se basant sur un article du Code pénal qui date de 1913... Ainsi, 110 après, cet article (l'article 230 du code pénal) renvoie encore des personnes en prison pour « crime de différence ».

La Tunisie, Etat qui continue à criminaliser l'homosexualité, en la punissant de 3 ans d'emprisonnement, qui refuse le changement de sexe pour des raisons autres que médicales, qui incrimine les atteintes à la pudeur, aux bonnes mœurs, à la moralité publique... est un pays d'insécurité pour les personnes LGBTQIA+...

Les chiffres du ministère de la Justice (la Direction générale des prisons et de la réhabilitation) sont là pour illustrer ces rapports entre Justice et Homosexualité. Des milliers de personnes ont fait la prison depuis 1913 sur la base de l'article 230 seulement, et certainement d'autres plus nombreuses encore ont été sanctionnées sur la base d'atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs...

Des milliers de vies ont été brisées, des milliers de personnes vivent dans le reclus, la peur et la honte... nombreuses finissent par se suicider ou tenter par tous les moyens de quitter le pays... Rendons à ces personnes leur dignité et leur vie...

A l'occasion de cette journée, les associations et organisations demandent à tous les professionnels de la justice, et notamment aux magistrat.e.s, quel que soit leur position (au parquet ou de siège) de ne plus appliquer ces articles de la honte, cet héritage colonial, ces dispositions inconstitutionnelles et qui ouvrent la voie devant des pratiques inhumaines et de torture.

## Les signataires :

Association de défense des libertés individuelles (ADLI)

Association Beity,

Association tunisienne des femmes démocrates,

Association Damj,

Le Comité pour le respect des libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie,

La Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des deux rives,

Association Nachez (Dissonance),

Association Shams

Association Promotion du droit à la différence,

Association Health and Psychology,

Association Houloul ,

Association l'Art Rue,

Avocats Sans Frontières (ASF)

Organisation Mondiale contre la torture (OMCT)

Novact/ Noviolència

